



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la session du conseil qui sera tenue le 5 aout 2019 à 19h, à la salle du conseil située au 45, rue des Saules à Notre-Dame-de-la-Salette, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 71, chemin Boisvenu (lot 6, du rang 6, Canton de Portland Est.

Cette demande consiste à réduire la marge avant à 10,0 mètre de la ligne de lot alors que le règlement de zonage 2000-05 exige 15.0 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite session du 5 aout 2019.

Donné à Notre-Dame-de-la-Salette, ce 16 juillet 2019.

Réjean Lampron
Directeur général
& Secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Réjean Lampron, directeur général & secrétaire trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie dudit avis à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 juillet 2019 entre 9h00 et 16h00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour de juillet 2019.

Réjean Lampron